



FICHE DE DONNEES SECURITE

Concral

Pages :1/9

Date : 12/02/2018

FDS-Concral-v4

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE

NOM DU PRODUIT :	Concral, dont versions N, S, R ou G (Concrazzo)
Utilisations recommandées :	Mortier pour coulage , dans des moules en atelier ou au sol sur chantier
FABRICANT :	Plâtres VIEUJOT
Adresse :	11, rue Saint Paul F-95230 Soisy sous Montmorency
Téléphone :	+33 1 39 89 20 48
Télécopie :	+33 1 34 28 07 90
Courriel :	contact@viejot.com
TEL D'URGENCE :	+33 1 39 89 20 48

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

PRINCIPAUX DANGERS :	Lorsque le produit entre en contact avec l'eau, une solution fortement alcaline est produite.
Effets néfastes sur la santé :	Inhalation : L'inhalation fréquente de grandes quantités de poussières sur une longue période accroît les risques d'apparition d'une maladie respiratoire. Yeux : Le contact des yeux avec le produit (sec ou humide) peut entraîner de graves lésions oculaires potentiellement irréversibles Peau : Le produit peut avoir un effet irritant sur la peau mouillée après un contact prolongé. Le contact prolongé avec le produit sec ou humide peut entraîner de graves brûlures car ces dernières se produisent sans qu'il y ait de douleur, par exemple en travaillant agenouillé sur du béton humide, y compris à travers l'épaisseur d'un pantalon. Le contact répété de la peau avec le produit humide peut également entraîner une dermatose de contact.
Effets sur l'environnement :	Ne présente pas de risque particulier pour l'environnement dans les conditions d'utilisation habituelles, sous réserve de respecter les recommandations de la section 13 relative à l'élimination du produit.



FICHE DE DONNEES SECURITE

Concral

Pages :2/9

Date : 12/02/2018

FDS-Concral-v4

Dangers physiques et chimiques : Ne présente pas de danger particulier d'incendie ou d'explosion.

Classification du produit : Selon la réglementation européenne, et considérant le risque de mise en suspension dans l'atmosphère de travail de poussière, ce produit est volontairement classé comme suit : Xi – IRRITANT
R37/38 : Irritant pour les voies respiratoires et la peau
R41 : Risques de lésions oculaires graves
R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau
R48/20 : Irritant : Risques d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique : Mélange prêt à l'emploi constitué de différents liants (chaux, ciment) , de charges minérales silico-calcaires et d'adjuvants.

4. PREMIERS SECOURS

Inhalation : En cas d'inhalation accidentelle conséquente, amener le sujet au grand air. La gorge et les narines devraient se dégager d'elles-mêmes. Consulter un médecin en cas d'irritation persistante, de gêne, de toux ou d'autres symptômes apparaissant par la suite.

Contact avec la peau : Si le produit est sec : éliminer au maximum par essuyage. Rinçage abondant à l'eau.
Si le produit est gâché : Rinçage abondant à l'eau
Retirer vêtements, chaussures, montres et autres objets contaminés et nettoyer à fond avant de les réutiliser. En cas d'irritation, de rougeur ou de brûlures, consulter un médecin

Contact avec les yeux : Ne pas frotter afin d'éviter des atteintes supplémentaires à la cornée. Le cas échéant, retirer les lentilles, puis effectuer un rinçage immédiat et abondant à l'eau claire en maintenant les paupières bien écartées, pendant au moins 45 minutes afin d'éliminer tout résidu particulière. Si possible, utiliser de l'eau isotonique (0,9% NaCl). Consulter un médecin du travail ou un ophtalmologiste

Ingestion : En cas d'ingestion accidentelle conséquente ne jamais tenter de faire vomir. Si la personne est consciente, rincer la bouche à l'eau et faire boire beaucoup d'eau.
Faire immédiatement appel à un médecin ou au centre antipoison



FICHE DE DONNEES SECURITE

Concral

Pages :3/9

Date : 12/02/2018

FDS-Concral-v4

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés : Tous les agents d'extinctions sont utilisables.

Dangers spécifiques : Concral n'est ni combustible, ni explosif et ne facilitera ni n'alimentera la combustion d'autres matériaux.
Au dessus de 950°C, la chaux libérera du CO₂

Méthodes particulières d'intervention : Eviter les rejets des eaux d'extinction dans l'environnement.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles : Eviter les contacts avec la peau et les yeux.
Ne pas respirer les poussières
Equipements de protection individuelle :
- gants, lunettes
- vêtements de protection appropriés
- masque anti-poussières adapté
Suivre les recommandations de manipulation données à la rubrique 7. Il n'est pas nécessaire de déclencher les procédures d'urgence.

Précautions pour la protection de l'environnement : Eviter la contamination des eaux de surfaces et des eaux souterraines. Pour de petites quantités, la substance peut être évacuée à l'égout avec un large excès d'eau.

Méthodes de nettoyage :

- Récupération : Si possible, récupérer le produit sous sa forme sèche en utilisant des méthodes de nettoyage qui ne provoquent pas la dispersion du produit sec dans les airs, par exemple :
- aspirateurs (industriels portatifs, équipés d'un filtre de haute efficacité pour les particules de l'air (filtre HEPA) ou d'une autre technique équivalente)
- serpillières, balais-brosses mouillés ou tuyaux d'arrosage (réglés à " buée fine " afin d'éviter de projeter le produit dans les airs)
Récupérer les boues liquides résultantes. A défaut, récupérer le produit par transformation en boues liquides. S'il n'est pas possible d'aspirer le produit sec ou de le mouiller, s'assurer que le personnel chargé du balayage à sec porte un équipement de protection individuel approprié et qu'il empêche ou limite la formation ou la dispersion des poussières.
Placer le produit récupéré dans un conteneur fermé. Provoquer sa prise avant de l'éliminer comme indiqué à la rubrique 13

Si le produit est gâché, le récupérer et le placer dans un conteneur fermé. Attendre que le produit ait pris et se soit solidifié avant de l'éliminer comme indiqué à la rubrique 13.

- Nettoyage/décontamination : Laver la zone souillée à grande eau



FICHE DE DONNEES SECURITE

Concral

Pages :4/9

Date : 12/02/2018

FDS-Concral-v4

- Elimination :** Après la prise, la pâte du produit peut être évacuée comme un déchet banal du bâtiment. La pâte de produit durcit environ 1 à 2 heures après avoir été mélangée à l'eau.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- Précautions à prendre :** Eviter la formation ou la dispersion de poussières dans l'atmosphère.
Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Ne pas respirer les poussières
Ne pas manipuler ou conserver à proximité de nourriture, boisson ou tabac
- Conseils d'utilisation :** Suivre les recommandations données à la rubrique 8.
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
Respecter les conditions d'emploi (se référer à la notice technique).
Eviter la formation de poussières
Pour le produit prêt à l'emploi ensaché utilisé dans un malaxeur ouvert : verser d'abord l'eau, ensuite la poudre.
Ne pas verser d'une grande hauteur et commencer le gâchage à petite vitesse régulière. Ne pas comprimer les sacs vides à moins qu'ils ne soient déjà ensachés dans un autre sac propre
Pour nettoyer le produit sec, voir la rubrique 6.
Porter des sacs de produit peut entraîner des elongations et des claquages du dos, aux bras, aux épaules ou aux jambes. Manipuler avec attention et utiliser des mesures de contrôle appropriées
- Conditions de stockage :** Stocker à l'abri de l'humidité.
- Danger d'ensevelissement :** Les sacs devront être empilés de manière stable.
Stocker hors de portée des enfants.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

- Mesures d'ordre technique :** Assurer une bonne ventilation du poste de travail
- Valeurs limites d'exposition :**
- France :** Poussières réputées sans effet spécifique :
Poussières totales - VME : 10 mg/m³
Poussières alvéolaires - VME : 5 mg/m³
VME : Valeur Moyenne d'Exposition : correspond à une exposition de 8h



FICHE DE DONNEES SECURITE

Concral

Pages :5/9

Date : 12/02/2018

FDS-Concral-v4

Equipements de protection individuelle :

- **Protection respiratoire :** Si une personne est exposée aux poussières au-delà des valeurs limites d'exposition, utiliser les mesures de protection respiratoires appropriées, qui devront être adaptées à la finesse des poussières/au niveau des poussières présentes et conforme aux normes EN appropriées
Masque anti-poussières adapté.
- **Protection des mains :** Gants de protection en caoutchouc nitrile ou néoprène imperméables, fabriqués dans une matière contenant peu de Cr (VI) soluble, doublés intérieurement de coton. Ces gants doivent être imperméables, résistants à l'usure et aux alcalis
Les gants utilisés doivent répondre aux spécifications de la directive 89/686/CEE et de la norme correspondante NF EN 374
- **Protection des yeux :** Manipulation de produit sec ou gâché : Lunettes homologuées ou lunettes étanches conformes à la NF EN 66
- **Protection de la peau et du corps :** Vêtements de protection (manches longues et col fermés). Bottes imperméables. Prendre garde à ce que le produit gâché ne pénètre pas dans les bottes.
Pour le travail à genoux (ex : bétonnage au sol, pose de chape,...), des genouillères ou des pantalons imperméables sont nécessaires. Dans la mesure du possible, éviter de s'agenouiller dans du mortier ou du béton frais.

Mesures d'hygiène :

Utiliser des produits de soins pour la peau (crèmes barrières et crèmes " écrans " y compris) pour la protéger de tout contact prolongé avec le produit. Ne pas manger, boire ou fumer lors de la manipulation du produit afin d'éviter tout contact avec la peau ou la bouche. Se laver les mains, se doucher ou utiliser des crèmes hydratantes immédiatement après avoir manipulé le produit.
Séparer vêtements de travail, chaussures, montres et autres objets contaminés des vêtements de ville, et les nettoyer séparément et à fond avant de les réutiliser.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Etat physique :** Concral, prêt à l'emploi, est un matériau inorganique finement pulvérisé.
- Couleur :** Blanche ou teintée
- Odeur :** Sans
- pH :** 11-13,5 (en solution aqueuse)
- Caractéristiques d'inflammabilité :**
- **Point éclair :** Non applicable (solide non inflammable)
 - **Température d'auto-inflammation :** Non applicable
- Masse volumique apparente :** 0,9 - 1,2 g/cm³ à 20°C
- Masse volumique absolue :** 2 - 2,1 g/cm³ à 20°C



FICHE DE DONNEES SECURITE

Concral

Pages :6/9

Date : 12/02/2018

FDS-Concral-v4

10. STABILITE ET REACTIVITE

- Stabilité :** Concral reste stable, à température ambiante, dans les conditions normales d'emploi et tant qu'il est conservé correctement (voir la rubrique 7) et compatibles avec la plupart des autres matériaux de construction. Gâchés avec de l'eau, ils durcissent en une masse stable qui ne réagit pas dans des environnements ordinaires
- **Conditions à éviter :** L'humidité peut provoquer la prise du produit (formation de grumeaux) et une perte de qualité du produit
- **Matières à éviter :** En présence d'acide, la chaux contenue dans le produit peut libérer du CO₂. Par ailleurs l'acide attaque les charges calcaires.
- Autres données :** La prise des liants hydrauliques contenus dans le produit s'accompagne d'une légère élévation de la température.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- Toxicité aiguë :** Irritation possible de la peau.
Irritation possible des yeux.
- Symptômes aigus :**
- Contact avec la peau :** le produit sec en contact avec une peau mouillée ou une exposition à du produit humide ou gâché peut entraîner un épaississement de la peau et l'apparition de fissures ou crevasses. Un contact prolongé combiné à des abrasions peut provoquer de graves brûlures.
- Contact avec les yeux :** un contact direct peut endommager la cornée par frottement, provoquer une irritation immédiate ou différée ou une inflammation. Des quantités plus importantes de produit sec ou des éclaboussures de produit gâché peuvent avoir des conséquences qui vont d'une irritation modérée (conjonctivite ou blépharite) jusqu'aux brûlures chimiques et la cécité.
- Inhalation:** le produit peut irriter la gorge et les voies respiratoires. Des toux, des éternuements et des gênes respiratoires peuvent apparaître en cas de dépassement de la valeur moyenne d'exposition professionnelle. Il peut provoquer l'inflammation de la muqueuse nasale, voire l'érosion dans les cas extrêmes.
- En cas d'ingestion en grande quantité :** Brûlures de la bouche, de l'œsophage, du tractus digestif, nausées, vomissements.
- Effets locaux :** Irritant pour les voies respiratoires et la peau. Sévèrement irritant pour les yeux. Risque de lésions oculaires graves.



FICHE DE DONNEES SECURITE

Concral

Pages :7/9

Date : 12/02/2018

FDS-Concral-v4

Sensibilisation :

Certains sujets peuvent présenter un eczéma suite à une exposition au produit gâché, provoqué soit par le pH élevé qui entraîne une dermatose d'irritation, soit par une réaction immunitaire au Cr (VI) soluble qui provoque une dermatose allergique. Les réactions vont de l'érythème léger à une dermatose aggravée et participent de ces deux mécanismes. Il est souvent malaisé d'arriver à un diagnostic précis.

Effets spécifiques :

- **Cancérogénèse :** Non répertorié.
- **Mutagénèse :** Aucun effet mutagène reporté

Autres données :

Etats de santé aggravés par l'exposition : L'inhalation de poussières du produit peut aggraver une maladie des voies respiratoires préexistante et/ou des pathologies tels qu'emphysème ou asthme et/ou d'autres atteintes préexistantes liées aux yeux ou à la peau

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Mobilité :

Le produit sec n'est pas volatil mais peut se retrouver dispersé dans les airs pendant les opérations de manutention

Biodégradabilité :

Non organique. Non biodégradable

Ecotoxicité :

A priori le produit ne présente pas de danger pour l'environnement. Le produit ne présente aucun risque toxique après la prise. Le sulfate de calcium en présence de matières organiques et dans certaines conditions anaérobies, conduit à la formation d'hydrogène sulfuré.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

DECHETS DE PRODUIT :

Destruction/Élimination :

Produit - résidu ou déversement sous forme sèche :
Ramasser sous forme sèche. Marquer les conteneurs. Eventuelle réutilisation en fonction de la durée maximale d'utilisation et de l'obligation d'éviter l'exposition aux poussières. En cas d'élimination, provoquer la prise en ajoutant de l'eau et éliminer conformément à la législation locale.

Produit - boues liquides : Laisser durcir, éviter son introduction dans les égouts, les réseaux d'évacuation ou les cours d'eau (ex. ruisseau) et éliminer conformément à la législation locale.



FICHE DE DONNEES SECURITE

Concral

Pages :8/9

Date : 12/02/2018

FDS-Concral-v4

Produit - après ajout d'eau, la prise ayant eu lieu : Eliminer conformément à la législation locale. Eviter son introduction dans le réseau d'évacuation des eaux usées. Eliminer le produit durci en tant que déchets de béton. Vu les propriétés d'inertage du béton, ses déchets ne sont pas considérés comme des déchets dangereux

EMBALLAGES SOUILLES :

Destruction/élimination :

Vider complètement l'emballage puis appliquer le traitement conforme à la législation locale.

Dans tous les cas, il est nécessaire d'éviter la formation de poussière issue de résidus restant dans l'emballage et d'assurer une protection appropriée du personnel.

REMARQUE :

L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence de dispositions législatives, réglementaires et administratives spécifiques, communautaires, nationales ou locales, relatives à l'élimination, le concernant.

14. CONSIDERATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Il n'existe pas pour ce produit de précautions spéciales au titre de la réglementation sur le transport de matières dangereuses. Il est conseillé d'éviter la propagation des poussières.

15. INFORMATIONS REGLEMENATAIRES

Considérant le contenu en chaux , le produit est volontairement classé comme suit :

Pictogramme de danger :



Selon la réglementation européenne, et considérant le risque de mise en suspension dans l'atmosphère de travail de poussière, ce produit est volontairement classé comme suit : SGH05 – Corrosif.



FICHE DE DONNEES SECURITE

Concral

Pages :9/9

Date : 12/02/2018

FDS-Concral-v4

- Phrases R :**
- R36/37/38 :** Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau
 - R41 :** Risques de lésions oculaires graves
 - R43 :** Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau
 - R48/20 :** Irritant : Risques d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
- Phrases S :**
- S2 :** Conserver hors de la portée des enfants
 - S22 :** Ne pas respirer les poussières
 - S24/25 :** Eviter le contact avec la peau et les yeux
 - S26 :** En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
 - S36/37/39 :** Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux et du visage.
 - S38 :** En cas de ventilation insuffisante, porter un masque respiratoire approprié.
 - S46 :** En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

AUTRES REGLEMENTATIONS :

France :

Les informations réglementaires reprises dans cette section rappellent uniquement les principales prescriptions spécifiquement applicables au produit objet de la FDS. L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence d'autres dispositions complétant ces prescriptions. Il est recommandé de se référer à toutes mesures ou dispositions, internationales, nationales ou locales pouvant s'appliquer

16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date de mise à jour. Ils sont donnés de bonne foi.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit qu'il connaît.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation d'un produit dangereux.

Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive. Elle n'exonère pas l'utilisateur de s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités et régissant la détention et l'utilisation du produit, pour lesquelles il est seul responsable.